Image not found or type unknown

Eviter une succession pour une fille

Par **miguelito1**, le **12/07/2013** à **13:26**

j ai 3 filles dont une qui ne me parle pas depuis 17 ans donc mon plus vif désir est de trouver une solution pour transmettre mes biens uniquement à 2 de mes filles. je pense qu il y a l assurance vie on designe un bénéficiaire et j envisage l achat d un peu d immobilier donc je pense créer une sci y t il des mentions à stipuler sur les status
merci de bien vouloir me renseigner

Par **youris**, le **12/07/2013** à **13:53**

bjr,
vos enfants sont héritiers réservataires donc quoique vous fassiez votre fille devra recevoir un quart de l'actif de votre succession.
solution faire en sorte que cet actif soit le plus faible possible, l'assurance vie peut être une solution.
même avec un sci, votre fille héritera des parts sociales.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés